

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 6 mai 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 30 avril 2019 s'est réuni le lundi 6 mai 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, AILI Jocelyne, HOCQUELET Joël, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles,

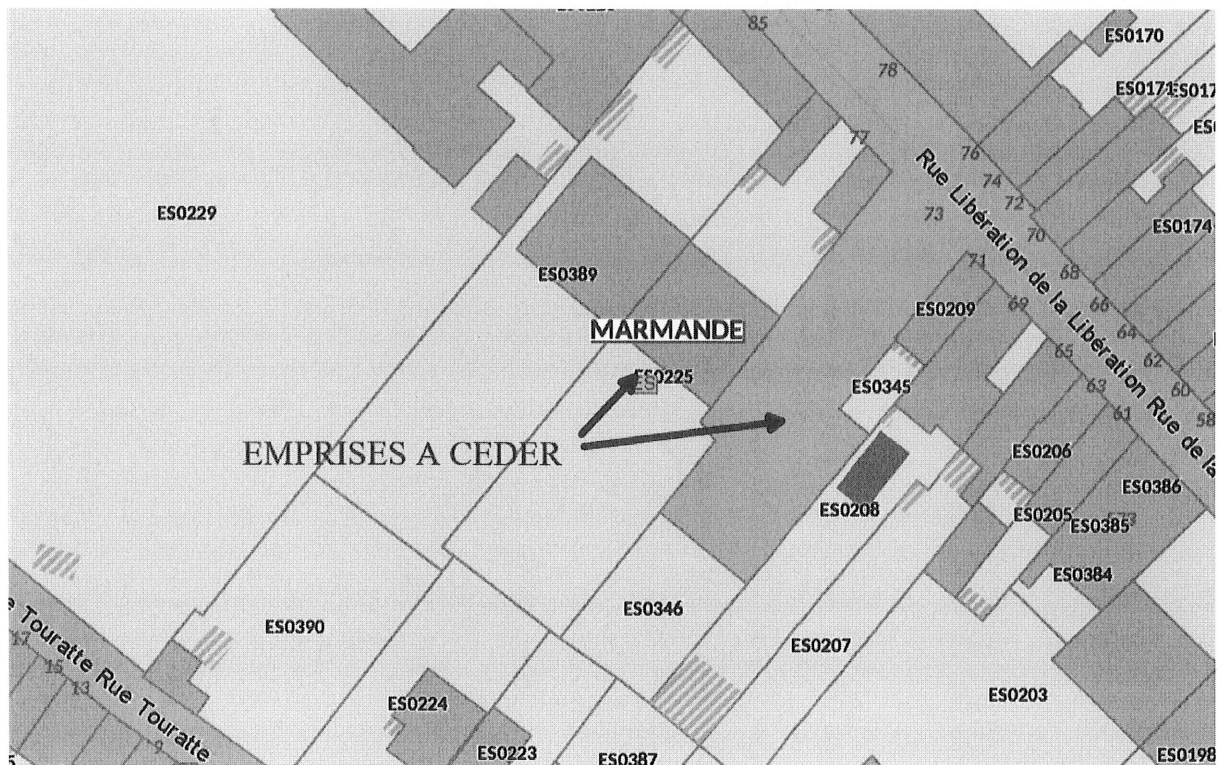
Pouvoirs : de CAMPS Brigitte à HOSPITAL Michel, de BROUILLON Hervé à CALZAVARA Martine, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, de CILLIERES Charles à FIGUES Fatima

C.32

Vente de l'ancien conservatoire de musique et son parking attenant, sis 73 et 77 rue de la Libération à la SEM 47

Monsieur LABARDIN rappelle que la Commune de Marmande est propriétaire des parcelles cadastrées section ES n° 225 et ES domaine public sises rue de la Libération à Marmande et appartenant au domaine public communal.

Une enquête publique s'est déroulée du 11 février au 26 février 2019 et a validé le déclassement de ces parcelles dans le domaine privé de la commune en vue de leur vente.



La SEM 47 s'est portée acquéreur de ces parcelles en vue de réhabiliter l'ancien conservatoire pour la création de 16 logements sociaux dans le bâtiment existant avec une extension sur le parking, pour le compte d'Habitatyls.

Dans son avis n°2018-47157V03810 en date du 10 janvier 2019, le service de France Domaines a fixé la valeur vénale libre de toute occupation de cet ensemble immobilier au prix de 448 132.00€ se décomposant comme suit :

- Parcelle cadastrée section ES n° 225 au prix de 421 000.00 €.
- Parcelle cadastrée section ES domaine public au prix de 38€ le m².

Un document d'arpentage en cours d'établissement par un géomètre a fixé la surface à céder sur la parcelle cadastrée section ES domaine public à 714m², soit une valeur vénale de 27 132.00 €.

Il est proposé de vendre cet immeuble au prix de 350 000.00 €.

Ce prix de cession inférieur de 21.89% à la valeur vénale définie par le service de France Domaines se justifie par l'intérêt général de l'opération de la SEM 47 portant sur la réalisation d'un programme de 16 logements sociaux en centre-ville.

La somme de 98 132.00 €, correspondant à la différence entre la valeur de l'ensemble et son prix de vente, sera inscrite dans les dépenses éligibles à la production de logements sociaux de la commune de Marmande, en référence à l'article 51 de la loi SRU, et viendra en déduction de la pénalité imposée à la commune.

Ce motif d'intérêt général est réel, suffisant et respecte le principe d'égalité de traitement entre les citoyens, en ce qu'il permet de favoriser l'installation de nouveaux ménages sur le territoire de la commune, de dynamiser la vie du centre-ville et répond aux besoins en logement de la population locale.

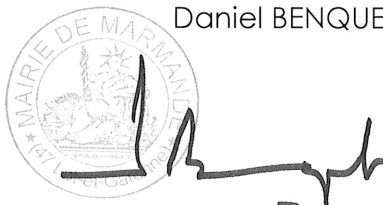
**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** de vendre à la SEM 47, domiciliée 6 bis Boulevard Scaliger – 47000 AGEN, représentée par son président, Monsieur Christian DEZALOS ou toute personne morale s'y substituant, les parcelles suivantes :
- parcelle section ES n°225 d'une superficie de 1 148m² comprenant le bâtiment de l'ancien conservatoire de musique en retrait de la rue désaffecté, les deux bâtiments sur rue désaffectés, la cour et le jardin arrière ;
 - l'ancien parking mitoyen fermé au public, et ayant fait l'objet d'une procédure de déclassement dans le domaine privé de la commune, section ES d'une superficie de 714 m², dont le document d'arpentage est en cours de réalisation ;
- au prix de 350 000.00 €, pour le projet de réalisation de 16 logements sociaux en VEFA pour le compte d'Habitatys ;
- Dit** que ce prix de vente est justifié par l'intérêt général de l'opération de la SEM 47 portant sur la réalisation d'un programme de 16 logements sociaux en centre-ville et répond aux besoins en logement de la population locale ; motif d'intérêt général réel, suffisant en ce qu'il permet de favoriser l'installation de nouveaux ménages sur le territoire de la commune et de dynamiser la vie du centre-ville.
- Dit** que la différence entre la valeur de l'ensemble immobilier et son prix de vente, à savoir la somme de 98 132.00€ sera inscrite dans les dépenses éligibles en faveur du logement social de la commune de Marmande, en référence à l'article 51 de la loi SRU, et viendra en déduction de la pénalité imposée à la commune,
- Dit** que l'acte sera rédigé en l'étude de Maître SAURS, notaire de la Commune, sis à MARMANDE, en collaboration avec Maître BOURGADE, notaire de l'acquéreur sis à ASTAFFORT
- Autorise** la SEM 47 ou toute personne morale s'y substituant dûment habilitée à déposer la demande de permis de construire pour le projet susvisé.
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous documents à cet effet.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 7 mai 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

The image shows the official seal of the Mayor of Marmande, which is circular and contains the text "MAIRIE DE MARMANDE" and "14". To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 15/05/19
et de sa transmission au contrôle de légalité le 15/05/19.

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

The image shows the official seal of the Mayor of Marmande, which is circular and contains the text "MAIRIE DE MARMANDE" and "14". To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.